

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 22/09/2025

VOI.25.00.A02599

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE LAVOISIER, BOULEVARD JOHN F. KENNEDY, RUE THOMAS EDISON,
RUE BERTHELOT et RUE AUGUSTE JOUCHOUX

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire
Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A113 du 21 septembre 2020 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN
Vu la demande de l'entreprise SOGEA
Considérant que des travaux de renouvellement du réseau ENEDIS rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 24/09/2025 au 17/10/2025 RUE LAVOISIER, BOULEVARD JOHN F. KENNEDY, RUE THOMAS EDISON et RUE BERTHELOT

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 24/09/2025 et jusqu'au 17/10/2025, la circulation des véhicules est interdite à partir de 8h00 RUE LAVOISIER dans sa partie comprise entre le BOULEVARD JF KENNEDY et la RUE BERTHELOT. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux et accès commerces et entreprises.

Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre de l'intervention.

Article 2 : À compter du 24/09/2025 et jusqu'au 17/10/2025, les véhicules circulant, BOULEVARD JOHN F. KENNEDY ont l'interdiction de se diriger sur la RUE LAVOISIER.

Le couloir de tourne à gauche du BOULEVARD JF KENNEDY dans le sens DOLE vers BELFORT sera neutralisé

Article 3 : À compter du 24/09/2025 et jusqu'au 17/10/2025, les véhicules circulant, RUE THOMAS EDISON et RUE BERTHELOT ont l'interdiction de tourner sur la RUE LAVOISIER en direction du BOULEVARD JF KENNEDY.

Par dérogation cette mesure ne s'applique pas aux accès commerces et entreprises



Article 4 : À compter du 24/09/2025 et jusqu'au 17/10/2025, une déviation est mise en place à partir de 8h00 pour tous les véhicules circulant BOULEVARD JF KENNEDY dans le sens DOLE vers BELFORT. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- BOULEVARD JOHN F. KENNEDY
- RUE AUGUSTE JOUCHOUX
- RUE BERTHELOT

Les véhicules circulant BOULEVARD JF KENNEDY dans le sens BELFORT vers DOLE devront effectuer le tour complet du carrefour à sens giratoire avec la RUE DE L'AMITIE puis suivre la déviation en place

Article 5 : À compter du 24/09/2025 et jusqu'au 17/10/2025, une déviation est mise en place à partir de 8h00 pour tous les véhicules circulant RUE EDISON et RUE LAVOISIER depuis la ROCADE (RN57) et se dirigeant BOULEVARD JF KENNEDY. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : RUE BERTHELOT et RUE AUGUSTE JOUCHOUX en direction du BOULEVARD JF KENNEDY.

Les véhicules circulant RUE BERTHELOT en direction du BOULEVARD JF KENNEDY devront se diriger sur la RUE LAVOISIER en direction de la ROCADE (RN57) puis effectuer au tour complet du carrefour à sens giratoire pour suivre la déviation en place.

Article 6 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

Article 7 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 8 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 22 SEP. 2025

Pour la Maire,
Par délégation,


Cédric VOIRIN
Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public